

Compte rendu du Comité Technique Local

Le comité technique local (CTL) s'est réuni le 1^{er} juillet avec à l'ordre du jour les points suivants;

- PV du CTL du 9 mai (pour approbation);
- Diagnostic territorial, démarche stratégique (pour information)
- Baromètre social (pour information)
- Modification des horaires d'ouverture du CFP de Plouaret (pour avis)
- Information suite à la départementalisation des procédures collectives (pour information)
- Information sur la demande de fermeture une demi-journée par semaine du CFP de Lamballe
- Point sur le groupe de travail « accueil »
- Questions diverses

Après lecture des déclarations liminaires, le président apporte quelques éléments :

Sur la prime d'intéressement, de 120 € bruts annuels pour 2014, le président annonce que deux indicateurs n'ont pas été certifiés, empêchant de verser le montant de 150€ bruts annuels. (soit une différence de 30€ bruts annuels, soit 2,50€ bruts mensuels en moins...). Les indicateurs concernés sont :

- le taux de paiement des impôts des particuliers (l'objectif était de 98,50% et le taux atteint est de 98,32%)
- le pourcentage des contrôles réprimant les fraudes les plus caractérisées.

Prime accueil : le président reconnaît que l'application de cette note est une véritable usine à gaz. La CGT finances publiques des Côtes d'Armor rencontrera en audience le DDFiP le lundi 7 juillet à ce sujet pour de plus amples explications.

Postes vacants : il y a eu une seconde demande d'appel à la liste complémentaire. Mais pour le Directeur, notre département souffre moins de postes vacants que d'autres départements (quand même 19 postes vacants en catégorie C après la CAPL du 30 juin), et est donc plutôt pessimiste sur l'arrivée de nouveaux agents dans les Côtes d'Armor.

1) Diagnostic territorial

La direction prépare la démolition de nos services

A la demande du Directeur Général, les responsables territoriaux ont été invités à élaborer un schéma triennal d'adaptation des structures et du réseau comportant deux étapes successives :

- la réalisation d'un diagnostic de la situation actuelle
- la rédaction d'un projet d'adaptation des structures et du réseau portant sur la période 2016-2019

La 1^{ère} phase est formalisée par un questionnaire élaboré par l'administration centrale et complété par chaque direction. La synthèse nationale de ces réponses sera présentée aux organisations syndicales au niveau central en principe le 10 juillet.

Le Directeur Départemental a donc établi un diagnostic sur la situation du réseau du département des Côtes d'Armor dont il a adressé une copie aux organisations syndicales.

La section CGT FiP Côtes d'Armor a décidé de publier les extraits les plus significatifs de ce questionnaire :

« le réseau comptable, particulièrement dispersé (33 trésoreries au 01/01/2013), comporte un nombre conséquent de très petits postes ruraux (17 ont 4 agents (B+C) ou moins. Se pose donc la vraie problématique de la viabilité de ces services dont l'effectif est inférieur à 5 agents »

« synergie à développer : regroupement de la gestion des 8 hôpitaux sur un nombre plus limité de trésoreries (en attente du projet de l'Agence Régionale de Santé (ARS), et regroupement de la gestion des hébergés sur un ou plusieurs postes comptables, fusion de trésoreries. Réorganisation du contrôle patrimonial, mise en place des Pôle d'Evaluation des Locaux Professionnels (PELP) et Pôle Topographique de Gestion Cadastrale (PTGC) et finalisation de la réforme SIP-CDIF, transfert des pôles enregistrement des SIE vers les SPF, regroupement du recouvrement des impôts au sein des SIP, regroupement d'antennes de pôles Contrôle et Expertise. »

« L'éclatement marqué du réseau en très petites structures ne permet pas toujours le niveau de connaissances et d'expertise attendus, ex : en matière d'IR, renvoi du contribuable vers le SIP. S'agissant des agents, le sentiment de ne pas maîtriser l'ensemble des missions qui leur sont dévolues du fait de la polyvalence en découlant, génèrent stress et souffrance au travail. »

« Présence d'un SIE de très faible importance, Paimpol, 5 emplois hors A+, présentant des fragilités du fait notamment de nombreuses vacances d'emplois ».

L'objectif est clair : casser le réseau par petits bouts, sur plusieurs années, pour au final, et conjointement avec la mise en place de la réforme territoriale, en arriver à des hyper-structures au niveau interrégional (voir article de la fondation IFRAP en pièce jointe).

Les élu(e)s CGT ont dénoncé une vision très urbaine du réseau, portant la majeure partie des problèmes sur le réseau rural « trop dense » où les agents qui travaillent « ne maîtrisent pas l'ensemble des missions ». La polyvalence a ses limites, Monsieur le Directeur, notamment lorsque le sous effectif est criant, que les agents sont régulièrement écrêtés et ne prennent plus leurs congés.

Nous avons également dénoncé l'attitude du Directeur, pour qui la seule solution réside dans les fusions de sites et/ou de services. Quand un poste/service malade de sous effectif, est fusionné avec un autre poste malade de sous effectif, il en résulte un nouveau service, toujours malade de sous effectif !!!

2) Baromètre social

L'institut de sondage IPSOS a réalisé une commande de la DGFIP en décembre 2013. Pour les Côtes d'Armor, 456 agents ont répondu, représentant 50,1% des agents. (résultat du sondage en pièce jointe)

Ont répondu dans les Cotes d'Armor :

134 cadres A dont 55 A+

186 cadres B

136 cadres C

104 travaillent en SIP, 102 en trésorerie, 77 en direction, 66 en SIE, 23 en CDIF, 23 en Pôle de Contrôle et Expertise, 21 en Service de Publicité Foncière. (les structures de moins de 20 agents n'ont pas été identifiées)

Le Directeur, pour noyer le poisson, compare les chiffres à ceux d'autres départements, où selon lui, c'est pire. Donc : c'est pire ailleurs, alors pas de quoi en faire une jaunisse pour la Direction...

Encore plus fort, pour le Directeur, c'est le taux d'absentéisme particulièrement important dans notre département qui générerait de la souffrance pour ceux qui restent !!! Allons bon !

Pour la CGT, les réponses inquiétantes sur l'avenir, rapportées par les agents dans ce sondage, auraient du fortement interpeller le Directeur, ce qui n'est pas le cas : « Je fais remonter à la DG », et puis ça s'arrête là...

3) Modification des horaires d'ouverture du CFP de Plouaret (pour avis)

La demande concernait une modification, faisant passer l'heure d'ouverture de l'après-midi de 13h à 14h.

Pour la CGT, toutes ces demandes émanent du ras-le-bol des sous effectifs constants. Toutefois, cette demande étant en accord avec l'instruction, et ne concernant pas une fermeture au public, les élu(e)s ont voté pour la demande des agents. (CFDT : abstention, FO, Solidaires : ne prennent pas part au vote)

4) Information suite à la départementalisation des procédures collectives

Conformément à la circulaire du 29 octobre 2013, la gestion départementale des dossiers soumis à procédure collective est transférée au PRS concernant les produits fiscaux, avec transfert de responsabilité au comptable du PRS.

La direction crée donc une cellule dédiée au sein du PRS, avec le transfert d'un emploi A et d'un emploi B. Ces emplois seront-ils pourvus ? Nous verrons bien.

La CGT FiP 22 a dénoncé l'attitude de l'administration, quant à sa décision, pour l'heure, de ne pas opérer de reclassement comptable des PRS, alors que les procédures collectives concentrent l'essentiel des débits des comptables secondaires.

Une note, suivie d'un protocole, doit arriver prochainement pour expliquer chaque étape de cette départementalisation, suivant le type de service concerné (SIP, SIE, trésorerie).

5) Information sur la demande de fermeture une demi-journée par semaine du CFP de Lamballe

Du 16 juin au 31 août 2014, le CFP de Lamballe sera fermé au public une demi-journée par semaine.

Une fois de plus, la raison de cette demande provient d'un sous effectif, induisant de la souffrance au travail.

N'hésitez surtout pas à faire remonter vos difficultés, quelles qu'elles soient, via les fiches de signalement disponibles sur Ulysse 22. C'est bien par ce biais que nos représentants en CHSCT pourront obliger la Direction à prendre des mesures, qui alors ne se résumeront pas à mettre de l'éosine sur une jambe de bois !

6) Point sur le groupe de travail « accueil »

Ou comment mettre un point à l'ordre du jour du CTL pour ne rien dire...

Ce groupe de travail (GT) a été mis en place sur commande de la Direction Générale. Le Comité Technique en a été informé lors d'un précédent CTL. La CGT FiP 22 a refusé de participer à ce GT. La première réunion a eu lieu le 22 mai dernier.

Lors de ce CTL, aucun document ne nous était fourni. Nous avons donc écouté : tout ce qui nous a été dit, nous l'avions déjà entendu lors de la mise en place de ce GT. Rien de neuf à l'horizon. Les élu(e)s CGT sont donc intervenu pour réaffirmer que pour la CGT, c'est le CTL qui reste le seul organe décisionnel, et qu'à ce titre, en l'absence de documents et de propositions, le CTL ne pouvait se prononcer et que nous attendrons d'avoir ces pièces pour que ce sujet puisse être débattu.

Las...Prochaine réunion du GT : en DECEMBRE ! 7 mois après la première réunion...De qui se moque-t-on ? Aucune décision n'a été prise depuis 6 mois, et on va encore attendre 6 mois. Espérons qu'à l'issue de cette longue période de gestation, le bébé soit beau et bien portant...

7) Questions diverses

Les élu(e)s CGT ont réitéré une demande qui devient un serpent de mer : le matériel informatique mis à disposition des organisations syndicales est à la technologie moderne, ce que le lance-pierre est au char d'assaut. La direction a pris note...Si rien ne bouge rapidement, vous recevrez nos compte-rendu en version manuscrite avec copies carbone. Honteux.

Les élu(e)s CGT en Comité Technique Local

Johann Hervé

Sylvie Le Gall

Hervé Allain

Fabienne Etesse

Claude Bruand